

Consultation

Objet

Location d'un échafaudage sur une durée de 2 jours dans nos locaux Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault à Clermont l'Hérault

Le professionnel retenu devra :

- Mettre à disposition de la CMA34 l'équipement adapté
- Prévoir le transport, l'installation sur place et le retrait du matériel
- Faire toutes les démarches administratives nécessaires à la location de l'échafaudage

Le professionnel devra mettre à disposition l'échafaudage sur notre site de Clermont l'Hérault pour location prévue avant le 10 janvier 2025.

Pour toutes questions complémentaires les demandes sont à adresser à s.combalbert@cma-herault.fr

Les propositions de prix devront être déposées au plus tard le **14 décembre 2024** à l'adresse mail suivante : s.combalbert@cma-herault.fr